



Conditions de participation au jeu concours
« SWISS LOTO » organisé par la Loterie Romande dans ses points
de vente ainsi que sur le site jeux.loro.ch

Le jeu concours « SWISS LOTO » est ouvert à toutes les personnes dès **18 ans révolus**. En cas de participation sur le site jeux.loro.ch, la participation est en outre limitée aux personnes domiciliées en Suisse Romande. La participation à ce jeu concours implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Plusieurs participations par personne sont admises.

Ce jeu concours se déroule **du 12 février au 5 mars 2022**, jusqu'à la clôture des enjeux du tirage du samedi 5 mars 2022 (ci-après : période promotionnelle).

Pour y prendre part, les joueurs doivent jouer au jeu SWISS LOTO en engageant un montant minimal de CHF 20.- (sans Joker) dans un point de vente de la Loterie Romande commercialisant ce jeu ou sur le site jeux.loro.ch, durant la période promotionnelle.

Au total, il y a 6'403 lots à gagner répartis en 2 catégories (rangs) de lots, pour une valeur totale de CHF 50'000.- :

Ordre de tirage	Rang	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er} au 3 ^{ème}	1 ^{er}	Séjour* « Tour de Suisse panoramique » pour 2 personnes	3	6'000.-	18'000.-
4 ^{ème} au 6'403 ^{ème}	2 ^{ème}	Enjeu SWISS LOTO d'une valeur de CHF 5.-** sous forme de Quick-Tips en point de vente ou de crédit de jeu sur le site jeux.loro.ch	6'400	5.-	32'000.-
Total des lots			6'403	50'000.-	

* Séjour comprenant 4 nuits en hôtel 4 étoiles petit déjeuner et demi-pension inclus, transports CFF en 1^{ère} classe et vol en montgolfière (conditions sous réserve de modifications). La date du séjour est à définir selon les modalités qui seront communiquées aux gagnants et sous réserve des disponibilités.

** L'enjeu SWISS LOTO d'une valeur de CHF 5.- correspond à deux (2) combinaisons de jeu SWISS LOTO.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu sous contrôle notarial **le 9 mars 2022**, dans les locaux de la Loterie Romande. Les résultats du tirage au sort constatés par le notaire seront définitifs.

Les lots et crédits de jeu ne pourront être ni convertis en espèces, ni échangés.

DONNÉES PERSONNELLES :

Les participants consentent, en cas de gain d'un lot du 1^{er} rang, à ce que leurs données personnelles soient transmises au fournisseur des lots, à savoir MICExperts (DER Touristik Suisse SA) à Lausanne.



MODALITÉS DE PARTICIPATION EN POINT DE VENTE :

Chaque reçu d'un enjeu SWISS LOTO d'un montant minimal de CHF 20.- (sans Joker), émis dans un point de vente de la Loterie Romande durant la période promotionnelle, donne droit à un bon de participation, pour autant qu'il ne soit pas annulé après son émission.

Le bon de participation est imprimé par le terminal à la suite du reçu SWISS LOTO. Il est doté d'un numéro unique (ci-après : code) qui participe automatiquement au tirage au sort.

Dès le 11 mars 2022, les participants qui auront joué en point de vente devront se rendre dans un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu SWISS LOTO afin de vérifier si le code de leur bon de participation est gagnant.

- Lots de 1^{er} rang : les gagnants devront renvoyer leur bon de participation gagnant à la Loterie Romande, CP 6744, 1002 Lausanne, avec indication écrite de leurs nom(s), prénom(s) et adresse. La Loterie Romande prendra contact avec eux afin de leur fournir les indications nécessaires à l'obtention du lot.
- Lots de 2^{ème} rang : la validation d'un bon de participation gagnant donnant droit à un lot de 2^{ème} rang dans l'un des points de vente de la Loterie Romande commercialisant le jeu SWISS LOTO génère immédiatement l'émission d'un reçu gratuit correspondant à deux (2) grilles Quick-Tips SWISS LOTO valable pour le tirage SWISS LOTO suivant immédiatement cette validation.

Les gagnants qui n'auront pas renvoyé leur bon de participation à la Loterie Romande ou remis leur bon de participation à un point de vente commercialisant le jeu SWISS LOTO au plus tard **6 mois après la date du tirage au sort** seront déçus de leur droit au gain.

MODALITÉS DE PARTICIPATION SUR LE SITE JEUX.LORO.CH :

Chaque reçu d'un enjeu SWISS LOTO d'un montant minimal de CHF 20.- (sans Joker), généré sur le site jeux.loro.ch durant la période promotionnelle, donne droit automatiquement à une participation au jeu concours, pour autant que le joueur ait un compte vérifié au moment du tirage au sort. Les enjeux engagés durant cette même période par le biais d'un abonnement répondant aux mêmes critères participent également.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

- Lots de 1^{er} rang : les gagnants seront informés personnellement par email dès la disponibilité des résultats ; il appartient aux participants de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'email de la Loterie Romande. Les gagnants devront prendre contact avec la Loterie Romande selon les indications fournies, au plus tard **6 mois après la date du tirage au sort** ; à défaut, ils seront déçus de leur droit au gain
- Lots de 2^{ème} rang : les gagnants de 2^{ème} rang auront leur compte joueur directement crédité d'un bon de CHF 5.- à faire valoir pour le jeu SWISS LOTO. Les joueurs disposent d'un délai de 6 mois dès la date du tirage au sort pour réaliser un enjeu au jeu SWISS LOTO sur le site jeux.loro.ch au moyen de leur crédit de jeu gratuit.

Loterie Romande, février 2022